

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1/17
	Version CLP 1.0
Sel blanchissant textiles Kinetoivert	Date : 20/05/2014
	Date de révision : 13/01/2017
	MAT18/1

Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006, (CE) No 1272 /2008)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1. 1. Identificateur de produit

Identification de la substance ou de la **préparation : agent blanchissant textiles**

Nom du produit chimique: Aucune donnée disponible
SYNONYMES : Aucune donnée disponible
Nom d'expédition: cf nom commercial client
Formule chimique: Aucune donnée disponible
Autres moyens d'identification : Aucune donnée disponible
Numéro d'index: Aucune donnée disponible
Numéro d'ID: Aucune donnée disponible
Numéro CAS : 15630-89-4
Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457268-30-0007
Numéro EC: 239-707-6

1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance Complément de lavage des textiles
Utilisation conseillé contre : Aucune donnée disponible

1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise : BIO-SORELIA
Adresse 13 RUE DU DR PROUST BP 10006 28120 ILLIERS-COMBRAY
Telephone 02 18 88 55 75
Email contact@bio-sorelia-france.com

1. 4. Numéro d' appel d' urgence

Association/Organisation :
Autres numéros de téléphone d'urgence: 02 18 88 55 75
Autres numéros de téléphone d'urgence:

SECTION 2: Identification des dangers

2. 1. Classification de la substance ou du mélange

Classification DSD: En cas d'amalgame, la classification a été préparée par le DSD suivant (Directive 1999/45/EC) ou CLP (Règlement CE) No. 1272/2008 règlements

DSDclassification (additional): Aucune donnée disponible

Classification DPD: R08

R22 Nocif encas d'ingestion.
R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classification CLP:	Solide Oxydant de Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE ORALE Catégorie 4 Irritation/corrosion cutanée catégorie 2 SENSIBILISATION CUTANÉE Catégorie 1 STOT SE 3 Dommage oculaire important catégorie 1
CLP Classification (additional)	Aucune donnée disponible

2. 2. Éléments d'étiquetage

Éléments pour étiquette CLP



Mot de signal: Danger

Déclaration(s) sur les risques:	H272 H302 H315 H317 H335 H318	Peut aggraver un incendie; comburant. Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires. Provoque des lésions oculaires graves.
	<i>Déterminé en utilisant le critère SGH</i>	

Additional statement(s) :	Aucune donnée disponible	
Déclaration(s) supplémentaires:	CODE	PHRASE
	EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Déclarations de Sécurité: Prévention

CODE	Phrase
P102	Tenir hors de portée des enfants
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P220	Tenir/stocker à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles
P221	Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P272	Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Réponse

CODE	Phrase
P301 + P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Contactez immédiatement un médecin ou un CENTRE ANTI-POISON.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P330	Rincer la bouche
P333+P313	En cas d'irritation/éruption cutanée: consulter un médecin.

Stockage

CODE Phrase

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P405 Garder sous clef

Élimination

CODE Phrase

P501 Eliminer les containers et contenus suivant la législation adaptée

Éléments pour étiquette DSD / DPD



Les déclarations de risque pertinent sont énumérées dans la section 2.1

Indications de danger: CONSIDEREE COMME UNE PRÉPARATION DANGEREUSE SELON LA DIRECTIVE 1999/45/CE

Consignes de sécurité:

S17 Tenir à l'écart des matières combustibles
S22 Ne pas respirer les poussières
S24 Éviter le contact avec la peau.
S25 Éviter le contact avec les yeux.
S36 Porter un vêtement de protection approprié
S37 Porter des gants appropriés.
S39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S09 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
S40 Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utilisez de l'eau.
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

2.3. Autres dangers

R20? Inhalation peut provoquer des dommages sur la santé*.
R33? Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*.
R43? Possibles sensibilisateurs de la peau*.le critère PBT/vPvB Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2. Mélanges

Numéro CAS EC NO	%poids	Nom	Classification selon la directive 1999/45/EC (DPD)	Classification selon la directive EC Numéro (1272/2008 CLP)
239-707-6 4452-58-8	>99 %	carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	O R8 Xn R22 R38 R41	Dommage oculaire important Catégorie 1 Irritation/corrosion cutanée Catégorie 2 Solide Oxydant de catégorie 2
7722-84-1 231-765-0 008-003-00-9 Aucune donnée disponible		Hydrolyses to give PEROXYDE D'HYDROGENE	R66 R20? R33? R37? O R8 C R35 R5 R20/22	STOTSE3 TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE ORALE catégorie 4 Ox. Liq. 1 Acute tox.4* Acute tox.4* Skin corr. 1 Classification CLP selon l'Annexe VI de CLP (Règlement CE) No. 1272/2008)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Général : Aucune donnée disponible

Ingestion:

Contact des yeux : Si ce produit entre en contact avec les yeux :
Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire. S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical. Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.

Contact avec la peau: Si le produit entre en contact avec la peau:
Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible).
Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation.

Inhalation : Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés :
Déplacer à l'air frais. Coucher le patient sur le sol.
Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer.
Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins.
Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une réanimation, de

préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RC Psi nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Inhalé:** Le produit a la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons inhalation de poussière, engendrée par l'utilisation normale du matériel, peut nuire à la santé de l'individu.
- Les personnes avec une fonction respiratoires défaillante, des maladies des voix respiratoires et des états telles qu'emphysème ou bronchites chroniques, peuvent être sujet à de plus amples difficultés si des concentrations excessives de particule sont respirées
- Ingestion:** Une ingestion accidentelle de ce produit peut être dommageable pour la santé de l'individu ; les expérimentations animales indiquent que l'ingestion de moins de 150 grampeut être fatale.
- Contact avec la peau:** Un contact de la peau n'est pas connu pour avoir des effets nocifs sur la santé (classifié comme tel par la directive CE); le produit peut néanmoins produire des dommages sur la santé après une entrée par des blessures, des lésions ou des abrasions.
- Ce produit a la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes.
- Un contact de la peau n'est pas connu pour avoir des effets nocifs sur la santé (classifié comme tel par la directive CE); le produit peut néanmoins produire des dommages sur la santé après une entrée par des blessures, des lésions ou des abrasions.
- Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés. Une solution du produit postée à l'humidité de la peau ou la transpiration, peut augmenter les effets irritants.
- Oeil :** Le produit a la capacité de provoquer une irritation des yeux et des dommages chez certaines personnes.
- Chronique:** Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme.
- Il existe peu de preuve qui montrent qu'un contact avec la peau et le produit est capable d'induire soit une réaction de sensibilisation chez un nombre significatif d'individus, et/ou de produire une réponse positive chez les animaux d'expérimentation.
- Une exposition à long terme à de fortes concentrations en poussière peut modifier la fonction des poumons (i.e. pneumoconiose) provoquée par les particules de moins de 0,5 microns pénétrant et restant dans les poumons.
- Un contact cutané prolongé ou répété peut causer un assèchement avec des craquelures, une irritation et une dermatose possible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

5.1. Moyens d'extinction

POUR LES PETITS FEUX :

UTILISER DES QUANTITES IMPORTANTES D'EAU.
NE PAS utiliser de produits chimiques secs, de CO2 ou de mousse.

POUR LES FEUX IMPORTANTS :

Noyer la zone avec de l'eau à partir d'une position à l'abri.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

INCOMPATIBILITE AU FEU

Eviter toute contamination de ce produit car il est très réactif et toute contamination est potentiellement à risque.

5.3. Conseils aux pompiers

LUTTE INCENDIE :

Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. Peut être violemment ou explosivement réactif.
Porter un appareil respiratoire et des gants de protection.
Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau.

RISQUE D'INCENDIE

/EXPLOSION:

Ne brûlera pas mais augmente l'intensité du feu.

Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant à une rupture violente des containers. Les containers affectés par la chaleur demeurent à risque.

Un contact avec des combustibles tels que bois, papier, huile ou métal en poudre fine peut produire une combustion spontanée ou une violente décomposition.

Monoxyde de carbone (CO) dioxyde de carbone (CO2) autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de produits organiques. Le produit contient des agents oxydants/peroxydes organiques. L'oxygène fourni conduit à des feux importants et auto-entretenus.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Moyens de protection individuelle:

Appareil respiratoire. Vêtements de protection contre les gaz de produits chimiques. Limite de durée d'exposition à 1 BA fixée à 30 mins.

Eclaboussures mineures :

Nettoyer toutes les éclaboussures immédiatement
Ne pas fumer, pas de flammes ou de sources d'allumage.
Eviter tout contact avec des matières organiques incluant fuel, solvants, sciure, papier et vêtement et tout autre produits incompatibles car un allumage pourrait se produire.
Eviter de respirer les poussières ou vapeurs et éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Eclaboussures Majeures :

Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent.
Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. Peut être violemment ou explosivement réactif.
Porter un appareil respiratoire et des gants de protection.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas Applicable

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pas Applicable

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS..

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

MANIPULATION SURE

Eviter un contact personnel et une inhalation de poussières, fumées ou vapeurs. Fournir une ventilation adéquate.

Toujours porter un équipement de protection et laver toutes les éclaboussures sur les vêtements. Conserver le produit loin de la lumière, de la chaleur, des flammes ou des combustibles.

Protection anti- Feu et explosion Voir section 5

AUTRES INFORMATIONS

Conserver dans les containers d'origine.
Conserver les containers aussi bien fermés que lors de la livraison. Conserver dans une zone fraîche et bien ventilée.
Conserver au sec.

De plus, les biens de la Classe 5.1, les emballages du groupe III doivent être stockés en paquet et être séparés des bâtiments, des réservoirs, des locaux contenant d'autres matières dangereuses dans des réservoirs et des limites du site par une distance d'au moins 5 mètres.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

STOCKAGE :

Container en verre.

NE PAS utiliser de containers en aluminium galvanisés ou plaqués.

Pour les matériaux à faible viscosité et les solides:

Bidons et jerricanes doivent être du type avec la tête non-amovible.

Dans les cas où une conserve métallique doit être utilisée comme emballage interne, la conserve doit posséder une fermeture à vis.

Incompatibilité de Stockage

Eviter toute contamination de ce produit car il est très réactif et toute contamination est potentiellement à risque.

Les agents oxydants inorganiques peuvent réagir avec les agents réducteurs pour générer de la chaleur et des produits qui peuvent être gazeux (provoquant une pressurisation des containers fermés). Les produits peuvent eux-mêmes être capables d'autres réactions (telle que combustion dans l'air).

En général, les éléments organiques possèdent quelques pouvoirs réducteurs et peuvent en principe réagir avec des éléments dans cette classe. L'activité réelle varie grandement avec l'identité de

l'élément organique.

Les agents oxydants inorganiques peuvent réagir violemment avec les métaux actifs, les cyanures, les esters et les thiocyanates.

Les agents réducteurs inorganiques réagissent avec les agents oxydants pour générer de la chaleur et des produits qui peuvent être inflammables, combustibles ou sinon réactifs. Leurs réactions avec les agents oxydants peuvent être violentes.

Eviter les acides forts.

Eviter le contact avec le cuivre, l'aluminium et leurs alliages.

Incompatibilités du matériel d'emballage

Non applicable

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Derived No Effect Level (DNEL)

Exposure Pattern	Workers	General Population	Exposure Pattern	Workers	General Population
Long term- dermal systemic effects	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Short term – dermal systemic effects	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Long term – inhalation systemic effects	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Short term – inhalation systemic effects	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Long term – oral systemic effects	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Short term – oral systemic effects	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Long term- dermal, local effects	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Short term – dermal local effects	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Long term- inhalation, local effects	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Short term – inhalation local, effects	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Occupational Exposure Limits (OEL)

Source	PRODUIT	VME ppm	VME mg/m ³	VLE ppm	VLE mg/m ³	Pic ppm	Pic mg/m ³	TWA F/CC
--------	---------	---------	-----------------------	---------	-----------------------	---------	-----------------------	----------

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France PEROXYDE-D'HYDROGÈNE (Peroxyde d'hydrogène) 1 1.5

Les produits suivants ne possèdent pas de VLEP dans nos archives

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié

Une ventilation d'extraction locale est nécessaire quand des solides, tels que poudres et cristaux, sont manipulés; même si les particules sont particulièrement importantes, une certaine proportion se transformant en poudre par friction mutuelle.

Une ventilation d'extraction doit être prévue pour éviter une accumulation et un recyclage des particules sur le lieu de travail.

Si, en dépit de la ventilation d'extraction, une concentration de produit apparaît dans l'air, une protection respiratoire doit être envisagée. Une telle protection peut consister en:

(a): respirateur pour particule de poussière, si nécessaire, combiné avec une cartouche d'adsorption; (b): Respirateurs filtrant avec une cartouche d'absorption ou une cartouche du type approprié;

(c): masques pour air-frais.

8.2.2. Protection Individuelle



Protection des yeux/du visage. :

Masque chimique. Protection pour tout le visage.

Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent.

Protection de la peau: Voir protection Main: ci-dessous

Protection des mains: Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC. Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.

NOTE: Le produit peut provoquer une sensibilisation de la peau chez les individus prédisposés. Une attention doit être prise, quand la personne retire ses gants de protection et ses équipements de protection, afin d'éviter un possible contact avec la peau.

NEPAS porter de coton ou des gants avec le dos de la main en coton.

NEPAS porter de gants en cuir.

Arroser promptement toutes les éclaboussures sur les chaussures en cuir ou les bottes ou s'assurer que de telles chaussures sont protégées par des sur-chaussures en PVC.

Protection corporelle: Voir Autre protection: ci-dessous

Protection d'autres:

Protections. Tablier en PVC.

Une combinaison de protection en PVC peut s'avérer nécessaire si l'exposition est grave. Unité de nettoyage pour les

yeux.

Protection respiratoire: Filtre de type B-P de capacité suffisante. (AS/NZS 1716 & 1715, EN143:2000 & 149:2001, ANSI Z88 or national équivalent)

Les risques thermiques: Aucune donnée disponible

Produit(s) recommandé(s): Pas Applicable

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aucune donnée disponible
ODEUR	Aucune donnée disponible
Seuil pour les odeurs	Aucune donnée disponible
Taste	Aucune donnée disponible
pH (1 % solution)	10- 11
pH(comme fourni)	Aucune donnée disponible
Melting point / freezing point (°C)	Aucune donnée disponible
Initial boiling point and boiling range (°C)	Aucune donnée disponible
Flash point (°C)	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur (kPa)	Aucune donnée disponible
Vapour density (Air = 1)	Aucune donnée disponible
Densité relative (Eau = 1)	1.05 (bulk)
hydrosolubilité (g/L)	Miscible
Coefficient de partition : n-octanol / eau	Aucune donnée disponible
Auto-ignition temperature (°C)	Aucune donnée disponible
Critical temperature (°C)	Aucune donnée disponible
Viscosity (cSt)	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	Aucune donnée disponible
État Physique :	Solide divisé
Limite supérieure d'explosivité	Pas Applicable
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Applicable
Surface Tension	Aucune donnée disponible
Composé volatile (%vol)	Négligeable
Groupe du Gaz	Aucune donnée disponible
Poids Moléculaire	Pas Disponible
Evaporation Rate (BuAc = 1 EtAc = 1 Ether = 1)	Aucune donnée disponible
IUCLIDRemarques	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir section 7.2

10.2. Stabilité chimique

Présence de matériaux incompatibles

Le produit est considéré comme stable dans des conditions d'utilisation normale. Exposition prolongée pour un échauffement

Pas de risque de polymérisation

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section 7.2

10.4. Conditions à éviter

Voir section 7.2

10.5. Produit incompatibles

Voir section 7.2

10.6. Produits de décomposition dangereux

Voir section 5.3

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Mutagenéité : Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction Aucune donnée disponible

Cancérogénicité: Aucune donnée disponible

STOT- Exposition unique Aucune donnée disponible
STOT un. :

Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérigène pour les humains. Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux. Carcinogène

Hydrogen peroxide International Agency for Research on Cancer (IARC)
Agents Reviewed by the IARC Monographs Groupe 3

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Poisson	Aucune donnée disponible
Daphnia Magna:	Aucune donnée disponible
Algae:	Aucune donnée disponible
Toxic to aquatic micro-organisms:	Aucune donnée disponible

NE jetez PAS dans les égouts ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
Sodium Percarbonate	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	Bas	Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	Bas

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	Haut (estimation)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Relevant available data	P	B	T
	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
PBT and VPvB criteria disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage:

Recycler autant que possible.

Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou consulter l'autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour un traitement si aucune solution de traitement n'a pu être trouvée.

Traiter par : Enfouissement dans un lieu autorisé ou Incinération dans un appareil approuvé (après un mélange avec un produit combustible adéquat).

Décontaminer les containers vides. Suivre les mesures de sécurité des étiquettes jusqu'à ce que les containers soient nettoyés et détruits.

Options de traitement des déchets:

Options d'élimination par les égouts: Aucune donnée appropriée

Autres recommandations d'élimination:

SECTION 14: Informations relatives au transport

Etiquette nécessaire : AGENT OXYDANT

Transport par terre ADR/RID/GGVSE



14.1 Numéro ONU	3378
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	SODIUM CARBONATE PEROXYDRATE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Sous risque ICAOWATA : 5.1 ERG Code 5 L
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucune donnée appropriée
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Identification du risque (Kemler) 50 Code de classification 2 Étiquette de danger 5.1 Disposition particulières Aucun Ajouter quantité limitée 5 kg

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)



14.1 Numéro ONU	3378
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	SODIUM CARBONATE PEROXYDRATE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Sous risque ICAOWATA : 5.1 ERG Code 5 L
14.4 Groupe d'emballage	II

14.5 Dangers pour l'environnement

Aucune donnée appropriée

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Disposition particulières Aucun
Instructions d'emballage pour cargo uniquement 563
Maximum Qte/paquet pour cargo uniquement 100 kg
Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers 559
Quantité maximale passager et cargo/paquet 25 kg
Quantité de paquets limités dans avion passager et de cargaison Y546g
Quantité maximale passager et cargo/paquet 10 kg

Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee)



14.1 Numéro ONU

3378

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

SODIUM CARBONATE PEROXYDRATE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

5.1
IMDG Aucun

14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Aucune donnée appropriée

14.6. Précautions particulières N° EMS / F-A-S-Q

à prendre par l'utilisateur Dispositions particulières Aucun – Qte limitée : 5 kg

Navigation des eaux intérieures (ADNR / Rivière du Rhin)



14.1 Numéro ONU

3378

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

SODIUM CARBONATE PEROXYDRATE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

5.1
Etiquette ADNR 5.1

14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Aucune donnée appropriée

14.6. Précautions particulières

à prendre par l'utilisateur

Code de classification O2

Quantité limitées LQ11

Équipement requis PP

Nombre de cônes incendie Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Regulations pour ingredients

carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3) (CAS: 4452-58-8,15630-89-4) is found on the following regulatory lists;

"European Chemicals Agency (ECHA) List of substances identified for registration in 2010", "European Customs Inventory of Chemical Substances - ECICS (French)", "European Union (EU) Inventory of Ingredients used in Cosmetic Products", "International Council of Chemical Associations (ICCA) - High Production Volume List", "Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS)"

PEROXYDE-D'HYDROGÈNE (CAS: 7722-84-1) is found on the following regulatory lists;

"European Chemicals Agency (ECHA) List of substances identified for registration in 2010", "European Customs Inventory of Chemical Substances - ECICS (French)", "European Union (EU) Annex I to Directive 67/548/EEC on Classification and Labelling of Dangerous Substances - updated by ATP: 31", "European Union (EU) Inventory of Ingredients used in Cosmetic Products", "GESAMP/EHS Composite List - GESAMPHazard Profiles", "IMO IBC Code Chapter 17: Summary of minimum requirements", "IMO MARPOL 73/78 (Annex II) - List of Noxious Liquid Substances Carried in Bulk", "International Agency for Research on Cancer (IARC) - Agents Reviewed by the IARC Monographs", "International Air Transport Association (IATA) Dangerous Goods Regulations", "Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS)", "Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006", "Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France"

Aucune donnée pour Sodium Percarbonate (Coated) (CW: 6613-39)

Cette fiche de données de sécurité satisfait aux exigences, pour autant qu'elles soient applicables, de la réglementation européenne suivante et de ses adaptations: 67/548/CEE, 1999/45/CE, 98/24/CE, 92/85/CEE, 91/689/CEE, 1999/13/CE, Règlement (UE) n° 453/2010, Règlement (CE) n° 1907/2006, Règlement (CE) n° 1272/2008, et leurs amendements ainsi qu'aux exigences de la réglementation française suivante:

- Code de la sécurité sociale, Livre 4, Accidents du travail et maladies professionnelles

- Travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11 juillet 1977, J.O. du 24 juillet 1977).

- Circulaire n°10 du 29 avril 1980 relative à l'application de l'arrêté du 11 juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale. (Non parue au Journal officiel)

- Arrêté du 6 décembre 1996 portant application de l'article 16 du décret n° 96-98 du 7 février 1996 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante fixant le modèle de l'attestation d'exposition à remplir par l'employeur et le médecin du travail

- Dispositions particulières aux femmes et aux jeunes travailleurs (Code du Travail, article L234-3)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

ANNEXE 1

Composant

Annexe 1 67/548/CEE

PEROXYDE-D-HYDROGÈNE

008-003-00-9

Appendice VI

Solide Oxydant de Catégorie 3

TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE ORALE Catégorie 4

Irritation/corrosion cutanée catégorie 2

SENSIBILISATION CUTANÉE Catégorie 1

STOTSE3

Domage oculaire important catégorie 1

RISQUE

Codes Risque

PHRASES RISQUE

R08	Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R20?	Inhalation peut provoquer des dommages sur la santé*.
R33?	Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*.
R43?	Possibles sensibilisateurs de la peau*.

SECTION 16: Autres informations

*PREUVES LIMITEES

R20? • Inhalation peut provoquer des dommages sur la santé*. R33? • Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*. R43? • Possibles sensibilisateurs de la peau*. * (preuves limitées).

ANNEXE II: Indications de danger

C Corrosif
O Comburant
Xn Nocif

INGREDIENTS POSSEDANT DE MULTIPLES NUM CAS

Nom du composant	CAS
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	4452-58-8, 15630-89-4

Autre